



Patrick Péron
Expertise et Conseil en environnement
13 rue Ferdinand 35000 RENNES
06 23 42 16 31
patrick.peron@patrick-peron-conseil.com
890 603 178 00017 R.C.S. Rennes - APE 7490B



Projet ICPE - ZA Bel Air à Saint-Caradec (22)

**Inventaires faune – flore du 23 novembre 2021 et du 29 mars
2022**

04/04/2022 – V2

Table des matières

1	Contexte de la mission	4
2	Flore et végétation	4
3	Faune	16
3.1	Reptiles et amphibiens	16
3.2	Entomofaune	16
3.3	Avifaune	16
3.4	Chiroptères	20
3.5	Evaluation patrimoniale globale	20
4	Prise en compte de la biodiversité dans le projet	20

Table des illustrations

Carte 1 : occupation du sol au sein du périmètre projet et dans son environnement immédiat (codes Corine Biotope)	5
Carte 2 : sondages pédologiques	7
Carte 3 : périmètre projet dans son environnement éloigné	14
Carte 4 : avifaune	19
Carte 5 : espaces de nature remarquables	25
Tableau 1 : correspondances Corine Biotope / EUNIS des habitats	6
Tableau 2 : caractéristiques des sondages	8
Tableau 3 : flore relevée au sein du périmètre projet et aux abords (nov. 2021 et mars 2022)	15
Tableau 4 : avifaune observée dans le périmètre projet ou à proximité	18
Tableau 5 : Calendrier de floraison de quelques plantes mellifères, nectarifères ou fournissant du propolis (P Péron)	23
Photo 1 : bassin nord-ouest	4
Photo 2 : bassin nord-est	4
Photo 3 : noue et talus planté en limite ouest	6
Photo 4 : bassin tampon, vue d'ensemble depuis l'Est (mars 2022)	9
Photo 5 : bassin tampon, vue d'ensemble depuis l'ouest (mars 2022)	9
Photo 6 : partie Est du bassin tampon (nov. 2021)	10
Photo 7 : collecteur Est du bassin tampon	10
Photo 8 : partie ouest du bassin tampon (nov. 2021)	10
Photo 9 : collecteur ouest du bassin tampon	10

Photo 10 : partie Est ouvrage de régulation (nov. 2021)	11
Photo 11 : zone humide au droit de l'ouvrage de régulation (nov. 2021)	11
Photo 12 : Callitriche sp.	11
Photo 13 : Jonc articulé.....	11
Photo 14 : Massette à larges feuilles	12
Photo 15 : Jonc diffus.....	12
Photo 16 : vue depuis la limite Est.....	12
Photo 17 : vue depuis la limite ouest (nov. 2021)	12
Photo 18 : vue depuis le nord-ouest (nov. 2021)	13

1 Contexte de la mission

Les dates de visite du site (23 novembre 2021 ; 29 mars 2022) ne permettent pas de garantir l'exhaustivité des observations faunistiques et floristiques. Toutefois, compte tenu de la nature des milieux observés (cultures et terrains remaniés), et de son environnement proche (entreprises, routes, plateau agricole très ouvert dédié aux grandes cultures), on peut considérer que cette analyse permet de définir les potentialités écologiques du périmètre de projet.

2 Flore et végétation

Aucune plante protégée, rare ou vulnérable (figurant sur une liste rouge) n'a été observée au sein du périmètre projet et des milieux adjacents figurant sur la Carte 1. Le périmètre du projet est en effet occupé exclusivement par des milieux très artificialisés (**absence d'habitat d'intérêt patrimonial**), à savoir des **cultures** (blé et colza), une **prairie rudérale** (sur sol remanié voir remblayé), une noue ponctuellement empierrée et une plantation bocagère récente sur talus. Ces milieux sont colonisés par une **flore très commune** typique de ce genre de situation et pour partie non indigène. Un bassin grillagé et baché est situé au nord-ouest du périmètre (bassin de confinement de pollution ? Photo 1) ; Le bassin grillagé au nord-est (Photo 2) et en eau lors des deux visites a une fonction de réserve incendie.



Photo 1 : bassin nord-ouest

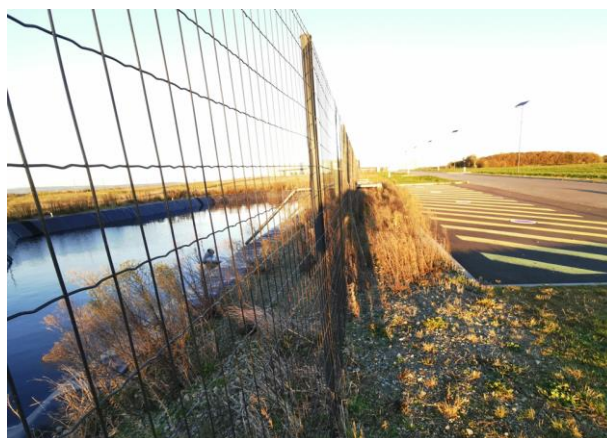


Photo 2 : bassin nord-est



Carte 1 : occupation du sol au sein du périmètre projet et dans son environnement immédiat (codes Corine Biotope)

Tableau 1 : correspondances Corine Biotope / EUNIS des habitats

Corine Biotope	Libellé Corine Biotope	EUNIS	Libellé EUNIS
89.24	Bassin de décantation	J6.31	Bassin de décantation
82.11	Grande culture	I1.1	Monocultures intensives
87.1	Terrain en friche	E5.1	Végétations herbacées anthropiques
31.83	Fruticées atlantiques des sols pauvres	F3.13	Fourrés atlantiques sur sols pauvres

Le périmètre est limité à l'ouest par une noue colonisée par une végétation rudérale (Photo 3), puis une haie récente sur talus (chêne sessile, châtaignier, hêtre, charme, érable champêtre, noisetier, houx) le séparant des terres agricoles limitrophes (cultures).

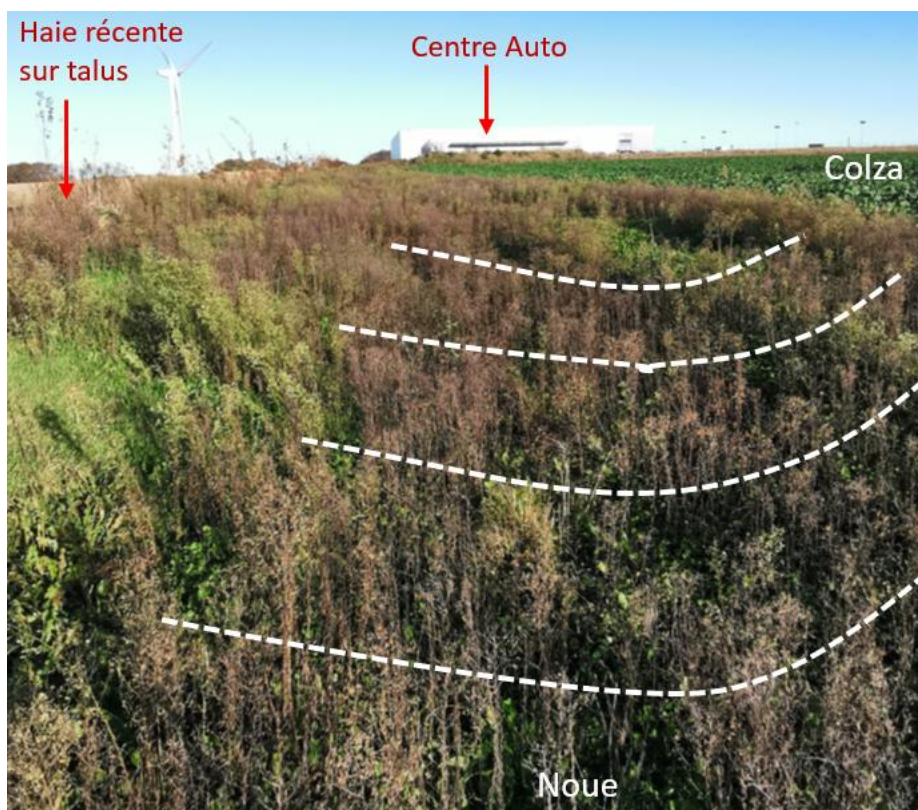


Photo 3 : noue et talus planté en limite ouest

La limite sud est bordée sur toute sa largeur par un bassin tampon de gestion des eaux pluviales hors périmètre projet (photos 4 à 13) alimenté par deux collecteurs (à l'ouest, et à l'est), et qui se déverse dans un ouvrage de régulation au centre-sud du bassin (exutoire probablement connecté vers un affluent de l'Oust situé 360 m plus au sud le long de la D7). Des zones de rétention d'eau peu profondes (< 20 cm) ont été notées lors de la visite surtout dans la moitié de bassin à l'ouest de l'ouvrage de régulation, avec présence de plantes aquatiques (Callitriche sp. ; Algues vertes) ou hygrophiles

(Massette à larges feuilles, Jonc diffus, Jonc articulé, Souchet robuste¹) dénotant le **caractère humide d'une partie du fond de bassin**. Ce bassin est probablement soumis à des périodes de dessiccation importantes qui limite fortement le développement de la végétation hygrophile.

Le **périmètre projet** est quant à lui **dépourvu de zone humide** du fait de sa position topographique en haut de plateau ; Sur ce secteur de la commune les zones humides répertoriées dans le cadre du PLUi de LCBC sont toutes situées dans des fonds de vallon en bordure de cours d'eau (voir Carte 3). **Cette hypothèse a été confirmée par des sondages tarière réalisés le 29 mars 2022²**. Les sols observés sont tous similaires et conformes aux caractéristiques stipulées pour l'unité UCS4032 du bassin de Loudéac (GIS SOL Bretagne) à savoir des sols bruns à faiblement lessivés des hauts plateaux ouverts et cultivés issus de schiste brioverien (schistes tendres). On note en effet un premier horizon brun sain suivi d'un horizon décoloré (présence de gravillons en profondeur ; refus vers 80 cm). marqueur du lessivage. Aucun indice d'hydromorphie (traces rédoxiques et réduxiques) n'a été observé.



Carte 2 : sondages pédologiques

¹ Espèce non indigène

² Le nombre et la localisation des sondages ont été déterminés au regard du contexte hydrologique (absence de cours d'eau) et topographique (haut de versant ; cours d'eau exutoire situé à 400 m du site), et du caractère très homogène des sols observés.

Le sondage n°6 semble par ailleurs confirmer l'apport de remblais sur la partie haute du site occupée par une prairie rudérale.

Tableau 2 : caractéristiques des sondages

Numéro sondage	ALTITUDE	REMARQUES	Occ sol
1	207		Blé
2	217		Blé
3	211		Colza
4	212	Couleurs claires moins profondes et matériaux rosâtre oranges, graviers en profondeur	Blé
5	223	Marron très clair en prof	Blé
6	218	Remblais. Très dur. Matériaux exogènes	Prairie rudérale



Sondage n°1 0-25 cm



Sondage n°1 25-50 cm



Sondage n°1 50-80 cm

Les limites nord et Est du périmètre projet sont matérialisées par les clôtures entourant deux entreprises, par une voie de desserte interne à la zone d'activité, et par le terre-plein et des remblais (terre et végétation rudérale) attenants à une éolienne.



Photo 4 : bassin tampon, vue d'ensemble depuis l'Est (mars 2022)



Photo 5 : bassin tampon, vue d'ensemble depuis l'ouest (mars 2022)



Photo 6 : partie Est du bassin tampon (nov. 2021)



Photo 7 : collecteur Est du bassin tampon

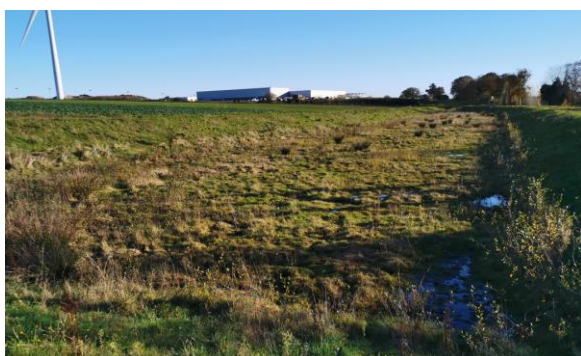


Photo 8 : partie ouest du bassin tampon (nov. 2021)



Photo 9 : collecteur ouest du bassin tampon



Photo 10 : partie Est ouvrage de régulation (nov. 2021)



Photo 11 : zone humide au droit de l'ouvrage de régulation (nov. 2021)

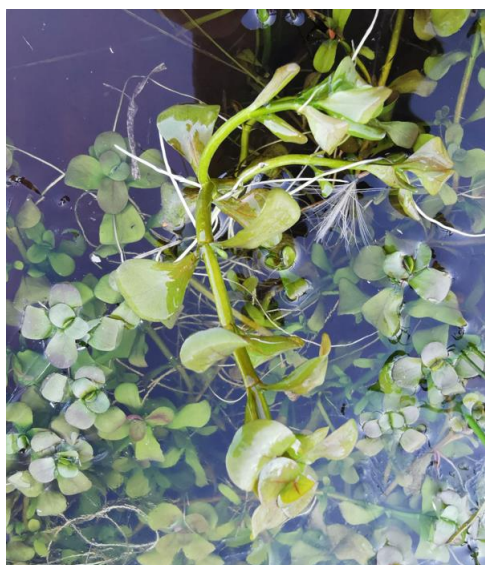


Photo 12 : Callitriche sp.



Photo 13 : Junc articulé



Photo 14 : Massette à larges feuilles



Photo 15 : Jonc diffus

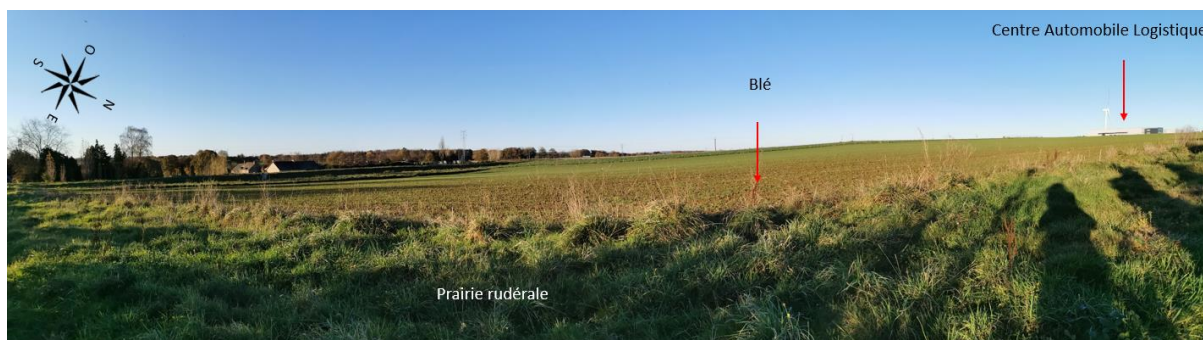


Photo 16 : vue depuis la limite Est

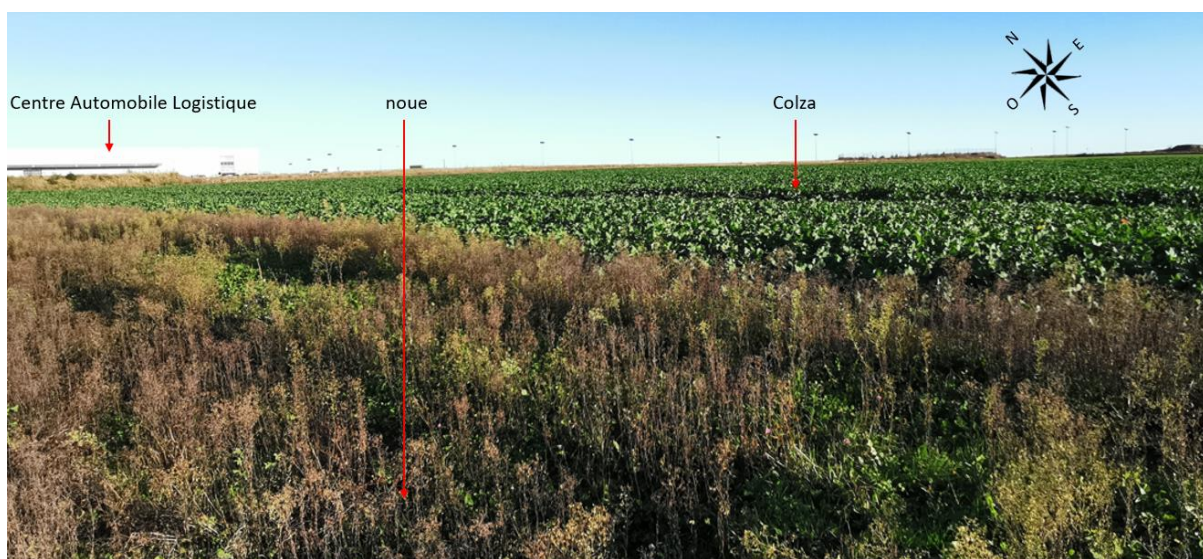


Photo 17 : vue depuis la limite ouest (nov. 2021)



Photo 18 : vue depuis le nord-ouest (nov. 2021)



Carte 3 : périmètre projet dans son environnement éloigné

Tableau 3 : flore relevée au sein du périmètre projet et aux abords (nov. 2021 et mars 2022)

NOM_COMPLET_TaxRef7	Nom_fr	Protection	LR_bret._UICN_2015
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	0	0
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide canine	0	0
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	0	0
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau pendant	0	0
<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche sp.	0	0
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	0	0
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier	0	0
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	0	0
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet robuste	0	0
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	0	0
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	0	0
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	0	0
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	0	0
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	0	0
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	0	0
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine	0	0
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	0	0
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	0	0
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	0	0
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc articulé	0	0
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc diffus	0	0
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	0	0
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	0	0
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne rouvre	0	0
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	0	0
<i>Rubus fruticosus</i> morph.	Ronce à fruits morphotype	0	0
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	0	0
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule roux	0	0
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque élevée	0	0
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	0	0
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	0	0
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	0	0
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	0	0
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	0	0
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	0	0
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	0	0
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	Péplis pourpier	0	0

LR_bret_UICN_2015 : liste rouge de la flore menacée de Bretagne

3 Faune

3.1 Reptiles et amphibiens

- Reptiles : **aucune observation**. Périmètre du projet **dépourvu d'habitats favorables** aux lézards, couleuvres, vipères, orvets.
- Amphibiens : **aucune observation**. Périmètre du projet **dépourvu d'habitats favorables** ; Le bassin tampon eaux pluviales au sud du périmètre (zone humide) présente quelques secteurs avec rétention d'eau au droit de l'ouvrage de régulation et dans sa partie ouest ; Cependant, le niveau d'eau n'est pas suffisant (5cm maximum) et pas assez prolongé dans le temps (surface en eau limitée aux abords de l'ouvrage de régulation le 29 mars) pour permettre la reproduction d'amphibiens. Aucune espèce (adulte, larve ou ponte) n'a été observée le 29 mars 2022.

3.2 Entomofaune

Aucun insecte n'a pu être observé en novembre 2021 ou en mars 2022. **Le périmètre du projet est dépourvu d'habitats favorables aux espèces d'insectes protégées réglementairement ou figurant sur une liste rouge nationale ou régionale** (Odonates, Coléoptères saproxylophages, Lépidoptères).

3.3 Avifaune

Précisions sur les espèces protégées ou bénéficiant d'un statut de conservation précaire (Listes Rouges) :

- Le Verdier d'Europe et la Linotte mélodieuse (protégées), espèces granivores, ont été observés en mars postés sur la clôture de la réserve incendie et se nourrissant au sol au sein de la prairie rudérale. La Linotte affectionne les milieux semis ouverts de lisière herbacée, friche, lande, buissons et niche à environ 1 m du sol dans des buissons (Habitat potentiel de reproduction : Ajonc d'Europe en lisière de l'éolienne, des sites JORIS ou LE HANNIER). Le Verdier niche dans les haies arborées (Habitat potentiel de reproduction : au sud-est du site le long de la D7).
- Une femelle de Tarier pâtre (espèce protégée) a été observée dans le Colza. L'espèce recherche les milieux ouverts, y compris cultivés (en bordure de champ), avec quelques arbres ou arbustes. Elle niche au sol. L'espèce pourrait donc se reproduire dans le site.
- L'Alouette des champs (non protégée ; chassable) est une espèce de milieux ouverts nichant au sol. Deux mâles chanteurs ont été contactés au-dessus de la parcelle de blé le 29 mars 2022.
- Le Chardonneret élégant, le Pinson des arbres, le Pinson du nord (responsabilité régionale « modérée » pour les populations migratrices), et le Pipit farlouse (responsabilité régionale « modérée » pour les populations migratrices) ont été observés en nombre en novembre 2021 (non contactées en mars 2022) s'alimentant de graines au sein de la parcelle à l'ouest du

périmètre (chaume + adventices). Il s'agit d'individus hivernants communs (Pinson des arbres, Chardonneret, Pipit farlouse) ou présents irrégulièrement en particulier lors de certaines périodes de froid (Pinson du nord). Le périmètre du projet ne présente pas de milieux favorables à l'alimentation ou la reproduction de ces espèces tels que arbustes ou arbres de haut-jet, lande, prairies humides.

- Le Faucon crécerelle, contacté en novembre et mars, reste en général toute l'année à proximité de son site de nidification. Il pourrait donc nicher aux abords du périmètre projet en particulier sur un bâtiment d'activité.
- Des Bécassines des marais (3 en novembre, 1 en mars ; Non protégée ; responsabilité régionale « modérée » pour les populations migratrices) ont été levées au sein du bassin tampon au sud (zone humide lui permettant de s'alimenter ou de se reposer) puis de la prairie rudérale dans la partie nord du périmètre (probablement posées ponctuellement suite au dérangement dans le bassin).
- Les Vanneaux huppés (non protégés ; responsabilité régionale « élevée » pour les populations migratrices) ont été observés en vol de passage au-dessus du site.

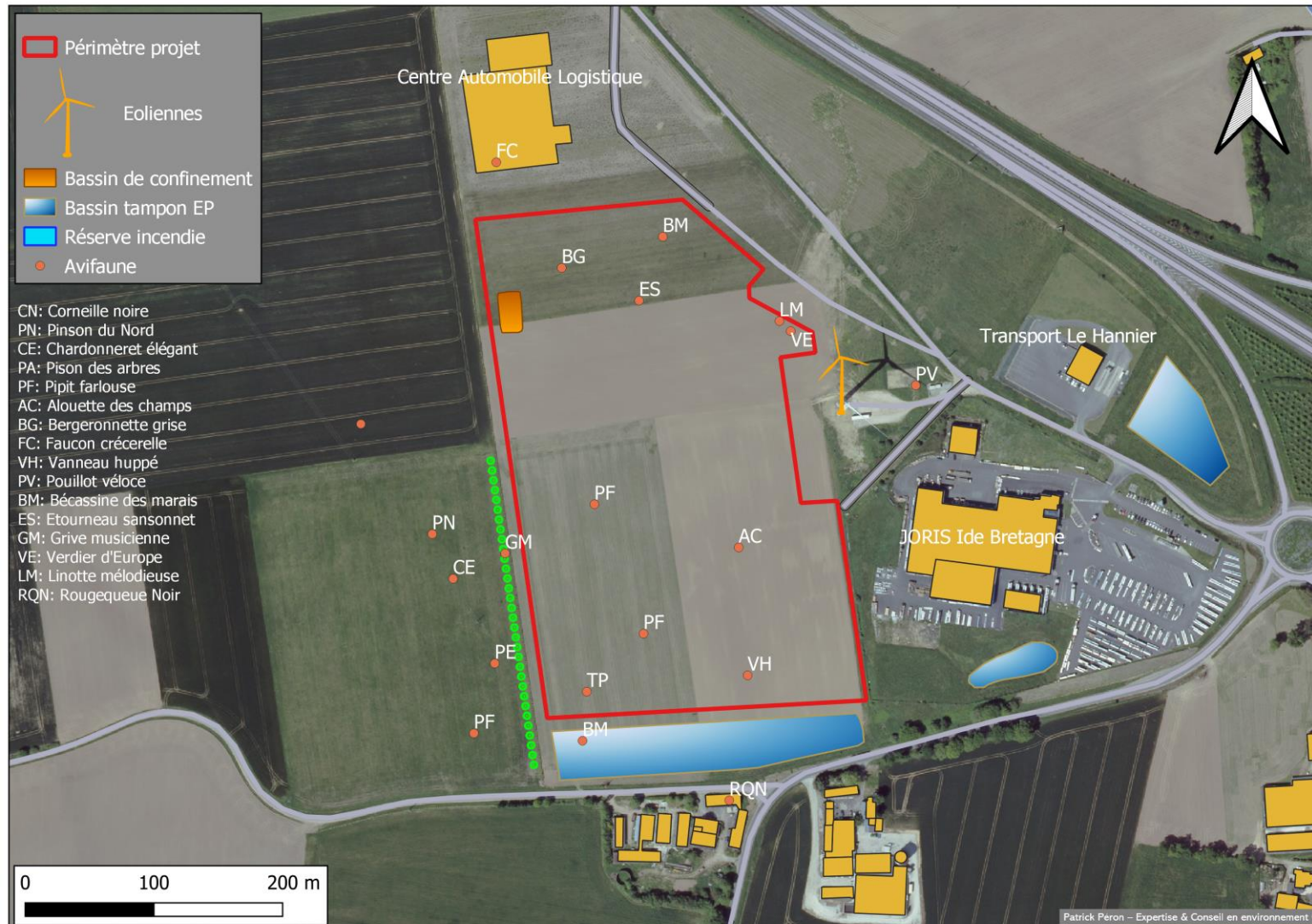
Conséquences pour le projet

- Le Tarier pâtre est la **seule espèce protégée avec un statut de conservation précaire à l'échelle nationale** (« Quasi menacée ») **susceptible de nicher dans le site** (à confirmer si présence d'un mâle). L'arrêté du 21 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection précise que l'interdiction de destruction des habitats de reproduction ou de repos des espèces protégées vaut pour les opérations qui remettent en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce. Dans le cas présent, le couple (potentiel) dispose à proximité immédiate du site de champs cultivés à même de fournir un habitat de substitution ; **Le projet ne remet donc pas en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce et ne nécessite pas de demande de dérogation.**

Tableau 4 : avifaune observée dans le périmètre projet ou à proximité

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection France	Directive oiseaux	LR France			LR Bretagne		Déterminantes bretagne	Responsabilité nicheurs Bretagne	Responsabilité migrateurs Bretagne	Statut local
				Oiseaux nicheurs Catégorie	oiseaux hivernants catégorie	Oiseaux de passage Catégorie	Nicheurs	Migrateurs				
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	A3	-	VU	DD	NAd	VU	DD	-	élevée	modérée	Hivernant
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	A3	-	VU	NAd	NAd	LC	DD	-	mineure	pas évaluée	Hivernant
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	A3	-	VU	NAd	NAd	LC	DD	-	mineure	pas évaluée	Hivernant (nicheur potentiel à proximité)
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	A3	-	VU	NAd	NAc	LC	DD	-	modérée	pas évaluée	Migrateur (nicheur potentiel dans le site et à proximité)
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	A3	-	NT	NAd	NAd	LC	-	-	mineure	-	Nicheur potentiel dans le site et à proximité
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	LC	NAd	LC	DD	-	mineure	mineure	Hivernant et nicheur
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	-	NT	LC	NAd	VU	DD	-	modérée	élevée	Hivernant
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	A3	-	NT	NAd	NAd	LC	-	-	modérée	-	Nicheur potentiel à proximité
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	-	CR	DD	NAd	RE	DD	-	pas évaluée	modérée	Migrateur irrégulier
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	mineure	pas évaluée	Hivernant (nicheur potentiel à proximité)
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC	NAc	LC	LC	-	mineure	mineure	Hivernant (nicheur potentiel à proximité)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	A3	-	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	mineure	pas évaluée	Hivernant (nicheur potentiel à proximité)
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	A3	-	-	DD	NAd	-	DD	-	-	modérée	Hivernant ponctuel
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	NAd	-	LC	-	-	mineure	-	Hivernant (nicheur potentiel à proximité)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	A3	-	LC	NAd	NAc	LC	-	-	mineure	-	Hivernant (nicheur potentiel à proximité)
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	A3	-	LC	NAd	-	LC	DD	-	mineure	pas évaluée	Hivernant et nicheur
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	A3	-	LC	NAd	NAd	LC	-	-	mineure	-	Hivernant et nicheur

NT : quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ; VU : vulnérable ; CR : en danger critique ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis). RE : disparu au niveau régional.



Carte 4 : avifaune

3.4 Chiroptères

Le site n'a pas donné lieu à une prospection spécifique compte tenu de **l'absence d'habitats de chasse et de milieux susceptibles d'accueillir des gîtes**.

3.5 Evaluation patrimoniale globale

Le périmètre de projet n'abrite **aucun habitat et aucune plante protégés ou d'intérêt patrimonial** (figurant sur une liste rouge régionale ou nationale). Il s'agit de milieux très anthropisés (cultures, prairies rudérales, noue, haie récente, réserve incendie, bassin anti-pollution à sec).

Concernant la **faune**, les **enjeux sont très limités** et concernent les trois espèces **d'oiseaux** protégées suivantes :

- Verdier d'Europe et Linotte mélodieuse : **non nicheuses** dans le périmètre du projet (la Linotte pourrait nicher dans les ajoncs présents en lisière et sur différents points de la zone d'activité ; le verdier est susceptible de nicher dans les haies arborées au sud de la D7), ces deux espèces s'alimentent au sein de la prairie rudérale en partie nord du site et probablement sur d'autres secteurs similaires au sein de la zone d'activité.
- Tarier pâtre : **potentiellement nicheuse** dans le champ de colza (une femelle observée). L'espèce est en mesure de nicher dans les grandes cultures et donc se déplacer de quelques mètres pour se maintenir dans la parcelle à l'ouest.

4 Prise en compte de la biodiversité dans le projet

- Recommandation concernant la Linotte mélodieuse, le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant : **préserver autant que possible autour du bâti et des voiries des bandes prairiales diversifiées** comportant en particulier des plantes dont les fructifications sont recherchées par ces deux espèces.

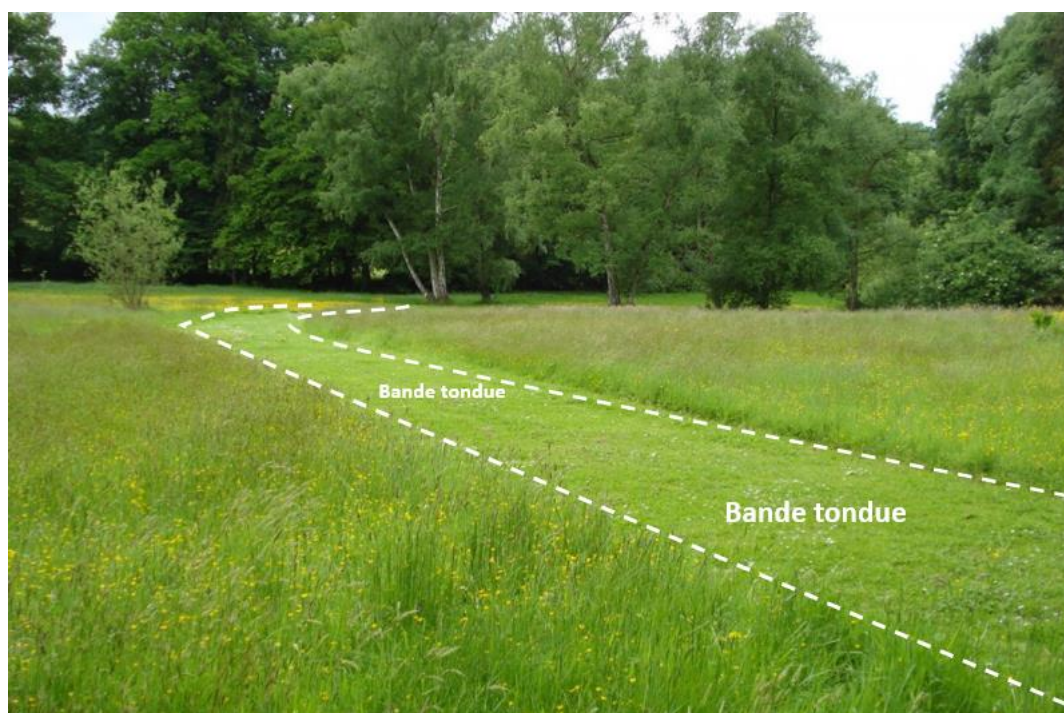
Exemples : Lin (*Linum bienne*, *Linum catharticum*), Lunaire annuelle (*Lunaria annua*), Centaurée bleuet (*Cyanus segetum* ; statut NT Bretagne. Exiger label Flore Locale), Souci des champs (*Calendula arvensis* ; statut NT Bretagne. Exiger label Flore Locale), Coquelicot douteux (*Papaver dubium*), Fenouil sauvage (*Foeniculum vulgare*), Valériane officinale (*Valeriana officinalis*), Lavatère arborescente (*Malva arborea*), Silène conique (*Silene conica*), Compagnon rouge (*Silene dioica*), Sisymbre officinal (*Sisymbrium officinale*), Colza (*Brassica napus*), Moutarde noire (*Brassica nigra*), Radis ravenelle (*Raphanus raphanistrum*), Tournesol (*Helianthus annuus*), Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), Phacéle (*Lacy phacelia*).

Mélanger annuelles et vivaces à floraisons et fructifications étalées au fil des saisons (alimentation pour les oiseaux nicheurs, migrants ou hivernants) et privilégier des essences indigènes également mellifères ou nectarifères pour les insectes pollinisateurs.

Privilégier autant que possible des semences bénéficiant du label Végétal Local



Alternance de bandes tondues (renvoie l'image d'un espace entretenu) et de prairie fleurie



Alternance de bandes tondues et de zones en évolution libre (fauche annuelle tardive)

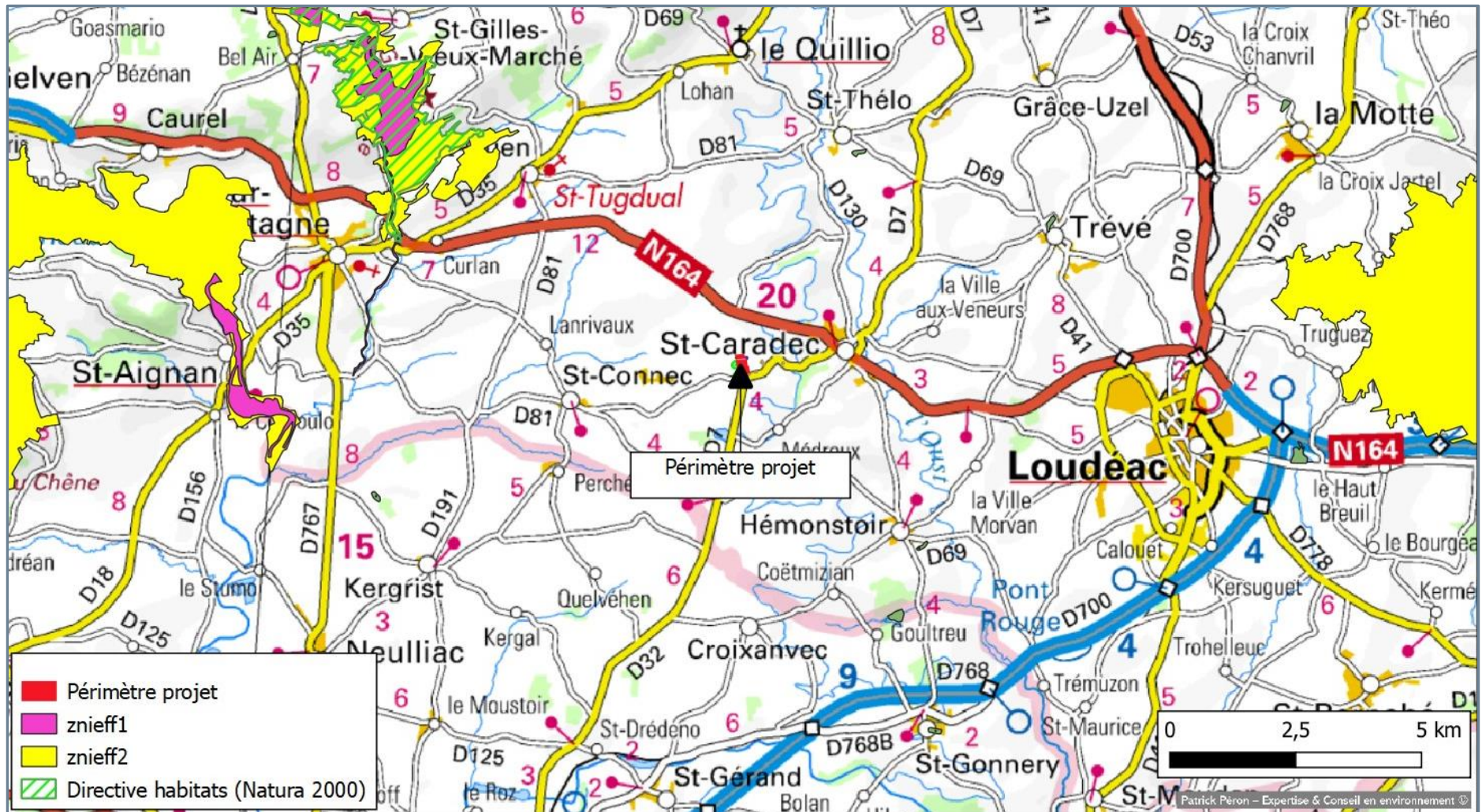
- **Recommandations concernant les plantations de haies :**
 - Préserver l'Ajonc d'Europe (présent dans la haie du site JORIS) et l'introduire sous forme de bosquets ou au sein de haies (par groupe de 3 à 4 plants) en lisière ouest et nord du projet en tant qu'espace favorable à la Linotte mélodieuse (notamment) et potentiel marqueur paysager de la zone d'activité (présent sur différents secteurs).

- L'intervalle entre plants au sein de la haie récente en lisière ouest semble trop faible (1 m) pour permettre un **développement optimal** des essences (Chêne, Frêne, Charme, Merisier, Houx etc.). Il serait également souhaitable de doubler cette haie, soit sur le revers de la noue soit à l'Est de la noue, en alternant des essences arbustives et arborées. Eviter la taille, qui limite la floraison.
- Privilégier des **essences indigènes mellifères et/ou nectarifères ou fournissant du propolis** avec une large répartition de la production de ces ressources au fil des saisons : Saule marsault (*Salix caprea* ; fournit notamment du propolis), Bouleau verruqueux (*Betula pendula* ; fournit notamment du propolis), Frêne commun (*Fraxinus excelsior* ; fournit notamment du propolis), Erable champêtre (*Acer campestre*), Tilleul à feuille en coeur (*Tilia cordata*), Châtaignier (*Castanea sativa*). Arbustes en bourrage : Bourdaine (*Frangula alnus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troène (*Ligustrum vulgare*).
- Privilégier le lierre (*Hedera helix*) en couvre sol car il fournit pollen et nectar en automne.

Tableau 5 : Calendrier de floraison de quelques plantes mellifères, nectarifères ou fournissant du propolis (P Péron)

Nom latin	Nom vernaculaire	Pollen	Nectar	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Acer campestre	Erable champêtre	1	4												
Cornus sanguinea	Cornouillé sanguin	4	1												
Corylus avellana	Noisétier	4	0												
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	2	3												
ligustrum vulgare	Troène	2	4												
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille	0	4												
Malus sylvestris	Pommier sauvage	4	4												
Prunus avium	Merisier	4	4												
Prunus spinosa	Prunellier	3	2												
Salix atrocinerea	Saule roux	3	4												
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	4	0												

Remarque : les espaces naturels remarquables les plus proches sont situés à au moins 6 km (ZNIEFF types 2 et 1, site Natura 2000 : voir **Erreur ! Référence non valide pour un signet.**)



Carte 5 : espaces de nature remarquables